



VILLE D'AUCHY-LES-MINES

Département du Pas-de-Calais – 62138

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 112/2025 RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION A L'OCCASION DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE DU SAMEDI 21 JUIN 2025

Monsieur le Maire de la commune d'Auchy-les-Mines

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-24, L.2211-1, L.2212-1 L.2212-2 et L.2213-4,

VU le Code des Communes,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté municipal du 19 juin 1973 portant réglementation sur la circulation et le stationnement à l'intérieur de la Commune,

CONSIDERANT qu'à l'occasion des festivités liées à la fête de la musique,

Une animation se déroulera à la Salle St Michel, Place Jean Jaurès le :

- Samedi 21 Juin 2025 de 15h00 à 00h00

ARRÊTE

Article 1 -

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits sur le Parking de la salle Saint Michel, place Jean Jaurès ainsi qu'autour de l'église Saint Martin,

Article 2 -

Les dispositions de l'article 1 n'entraînent aucune dérogation aux dispositions du code de la route.

Article 3 -

Toute infraction au présent arrêté pourra faire l'objet d'un procès-verbal.